

Altermusique.org - Communiqué de presse

Obtention du label « Offre légale » HADOPI (22 septembre 2011)

La plate-forme de téléchargement de musique Altermusique.org annonce avoir obtenu le label « Offre légale » auprès de la Haute Autorité issue de la loi HADOPI, via la publication d'une page sur le portail PUR.fr, après une demande déposée en mai 2011.

Fondée en 2005 par des artistes pionniers de l'art libre et du Copyleft, Altermusique.org est une plate-forme de téléchargement spécialisée dans la musique libre. Elle permet aux créateurs souhaitant mettre à disposition leurs œuvres sous licences Art Libre ou Creative Commons de diffuser leur musique le plus rapidement et le plus simplement possible à un large public. Sur le site <http://altermusique.org/> les artistes peuvent envoyer leurs albums, qui seront ensuite téléchargeables par le public selon les conditions choisies par les artistes. Si l'auteur choisit de faire payer le téléchargement de son album, l'intégralité du prix payé par l'acheteur lui sera directement versée.

Altermusique.org poursuit ses efforts de promotion de la culture libre en devenant le premier projet non-commercial et le premier site de musique libre à obtenir le label « Offre légale ».

Depuis l'annonce du dépôt de candidature en juin 2011, Altermusique.org constate que la HADOPI ne semble pas avoir changé d'orientation et continue dans sa communication à vouloir infantiliser et culpabiliser le public. Partisans d'un rapport plus égalitaire entre public et artistes, l'association ne peut cautionner une telle politique et ne renouvellera pas sa candidature à l'expiration du label. De même il est constaté que l'appellation « PUR », renvoyant une image fortement négative, est toujours préférée à l'appellation « Offre légale » pourtant plus neutre.

Suite aux critiques reçues et afin de clarifier ses intentions, Altermusique.org met dès ce jour à disposition sur son site une page¹ expliquant la démarche qui a eu lieu vis à vis de ce label.

D'autre part, l'association Altermusique.org ne peut que constater le manque d'engagement de la Haute Autorité à vouloir valoriser cette « offre légale », en effet aucune communication ne nous a signalé cette publication et l'obtention du label. L'association n'a pu que constater, un beau matin, que le site avait été ajouté au portail PUR.fr.

Contact presse : contact@altermusique.org

1. <http://altermusique.org/a-propos/pur/>